

COLLECTIF DE DEFENSE DE L'OFFRE DE SOIN EN NORD-DEUX-SEVRES

Association régie par loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège social : Mairie 79100 Thouars
Présidente : Claire Marquet
Mail : collectifdefensechnds@gmail.com



Membre de la COORDINATION NATIONALE des Comités
de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
Siège social : 1 rue Jean-Moulin 70200 Lure
Ass. Agréée, arrêté du 14 08 2008 N2008AG003
Site : <http://coordination-defense-sante.org/>
Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Objet : Lettre ouverte

A Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé

A Thouars, le 12 février 2021

Monsieur le Ministre,

Suite à la décision de votre ministère, en décembre 2018, de regrouper les services hospitaliers de Bressuire, Parthenay et Thouars sur le site de Faye-l'Abbesse l'offre hospitalière Nord Deux-Sèvres s'est considérablement dégradée.

Conformément à ce que nous avons écrit et répété à maintes reprises sans qu'il en soit tenu aucun compte, une large fraction des praticiens en place n'a pas adhéré au projet et a quitté le centre hospitalier. Les tentatives de recrutement entreprises pour les remplacer sont restées durablement sans effet.

Les services de cardiologie, de gastro-entérologie, de chirurgie viscérale, de radiologie, de gynécologie- obstétrique ont disparu ou sont exsangues du fait du sous-effectif médical. La prise en charge des urgences et des soins non programmés sur Thouars et Parthenay est devenue épisodique et aléatoire alors que la désertification s'accroît en médecine de ville. Les consultations avancées promises sont réduites à la portion congrue sur des horaires étiés. La psychiatrie est sinistrée et endeillée malgré les mesures appliquées.

Les coupes sombres opérées dans les effectifs des autres catégories de personnel pour financer la charge de la dette qui a découlé de ce regroupement ont aggravé les conditions de travail des soignants et ont un impact sur la qualité de la prise en charge en dépit de leur engagement.

Conséquence de cette décision de regroupement des sites, le Nord Deux-Sèvres est aujourd'hui gravement en difficulté. Il cumule les handicaps : augmentation du nombre de patients sans médecin traitant, zones blanches épisodiques en matière d'urgence, absence de certaines spécialités hospitalières, obligation de rechercher des solutions à l'extérieur, allongement des délais de rendez-vous, problèmes de transport parfois, difficultés d'accès à un dentiste à un ophtalmologue, à un dermatologue....

Considérant que la réduction des inégalités d'accès aux soins est à la fois de votre ressort et de votre responsabilité nous vous demandons de peser de tout votre poids pour faciliter et accélérer la reconstitution des équipes médicales dans l'ensemble des services évoqués plus haut, parce que la population du Nord Deux-Sèvres ne saurait se satisfaire d'une réponse aux besoins de soins en dehors du département.

Nous vous serions également reconnaissants :

- De requalifier les centres de soins non programmés de Thouars et de Parthenay en antennes d'urgence pour garantir leur pérennité et améliorer leurs conditions de fonctionnement,
- De promouvoir et de faciliter la mise en place de centres de santé favorisant la coopération médecine hospitalière – médecine ambulatoire et la pérennité du dispositif d'accueil des urgences dans ces deux villes,
- De redonner au service de psychiatrie les moyens d'une prise en charge sécurisée et adaptée aux besoins,
- D'affranchir le CHNDS de la charge d'emprunt qui résulte du regroupement imposé par votre ministère afin de lui donner des marges de manœuvre pour se régénérer et être à nouveau en mesure de répondre à ses missions.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,
Claire MARQUET
Présidente
COLLECTIF DE DEFENSE DE L'OFFRE DE SOIN
EN NORD-DEUX-SEVRES